



## Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

*(Abidjan, le 12 novembre 2009)*

**Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI)** : Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à ce point de presse que nous allons consacrer, actualité oblige, au processus électoral et notamment à cette phase cruciale que constitue le transport des documents portant liste électorale provisoire à l'intérieur du pays mais également leur distribution à Abidjan. C'est pour cette raison que j'ai invité M. Ahmedou el Becaye Seck qui est le Directeur de la Division de l'Assistance Electorale à venir nous entretenir de l'état actuel du transport de cette liste par l'ONUCI. Sans plus tarder, je vais donner la parole à M. Seck en le remerciant encore une fois de sa disponibilité.

**M. Ahmedou el Becaye Seck (Directeur de la Division de l'Assistance Electorale)** : mesdames et messieurs, mes chers collègues, ce jeudi, deux vols ont décollé d'Abidjan pour aller à Daloa et à Bouaké. Un 3<sup>ème</sup> vol va desservir Odiènne et Korhogo. A partir de ces différents hubs, les localités d'Odienné, Man, Séguéla, Boundiali, Tengrela, Kong et Bouna seront desservies par des hélicoptères.

Depuis hier, l'éclatement et la mise en place des listes électorales ont commencé dans certaines sous-préfectures plus particulièrement dans la région des lacs et dans d'autres départements tels qu'Agnibilekro, Adzope, Abengourou et Alépé. Ce mouvement connaît une plus grande amplitude depuis ce matin. Cela se traduit concrètement par la mise en place de 206 itinéraires qui seront empruntés par 300 véhicules, 1 avion et 3 hélicoptères MI-8 qui desserviront toutes les sous-préfectures de la République de Côte d'Ivoire. Pour le cas particulier d'Abidjan, l'ONUCI accompagnera la Commission Electorale Indépendante dans la distribution au niveau de cette agglomération. Les dispositifs de soutien ont été mis en place et dans l'après-midi ou au plus tard demain, la distribution des listes dans les différentes communes d'Abidjan devrait être effective.

Pour soutenir tout ce plan de distribution, un centre principal à Abidjan, deux centres secondaires à Daloa et Bouaké coordonnent en temps réel toutes les activités opérationnelles en étroite collaboration avec la Commission Electorale Indépendante ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Après le dépôt dans les sous-préfectures, les commissions locales soutenues par le PNUD à travers le Basket Fund vont aider à l'affichage dans les 10.818 lieux de collecte à l'exception de l'agglomération d'Abidjan qui est prise en compte par l'ONUCI et les composantes de la mission qui sont là vont aider à accompagner dans la distribution dans les 774 lieux de collecte. Pour le moment, aucune difficulté n'a été relevée dans le déroulement des opérations. L'ONUCI vous donnera tous les détails de cette opération dès qu'elle sera achevée.

Comme vous le savez, le transfert des listes a commencé le 11 novembre par voie routière. Ainsi dans la journée d'hier, des convois sont effectivement partis d'Abidjan en direction de Duékoué, San Pedro, Divo, Daoukro, Bondoukou, Abengourou, Adzopé, Abgville, Akoupé, Yamoussoukro, Alépé, Dabou, Sikensi et Grand Bassam. A l'exception de Duékoué, tous les convois sont arrivés hier à destination. Le convoi de Duékoué est arrivé ce matin dans son lieu d'éclatement. Voilà donc la physionomie générale de la distribution des listes électorale qui a été mis en place par l'ONUCI.

**HT :** Mesdames et messieurs nous sommes à votre disposition. M. Seck sur le plan de la présentation qu'il vient de vous faire et s'il y a des questions éventuelles sur l'ONUCI, je suis prêt à les prendre.

**Ferdinand Gogoua (ONUCI-FM) :** *Ma question est relative justement à la liste électorale provisoire qui a été remise avant-hier à l'ONUCI. M. Mambé (Président de la CEI) nous a fait une présentation. Il a dit qu'il y avait trois parties sur cette liste électorale provisoire. Alors comment distinguer ces trois parties ?*

**Ahmedou el Becaye Seck (DAE) :** Vous auriez dû poser la question à M Mambé, qui d'ailleurs avait donné les précisions en vous disant qu'il y avait la liste des repérés, la liste des non repérés et la liste des personnes qui sera certainement trouvée dans le fichier des étrangers. Alors sur chacune de ces catégories la mention sera bien indiquée. De ce point de vue, il n'y a aucune ambiguïté. Je ne sais pas si j'ai été bien compris.

**HT :** Ça veut dire que sur chaque liste on va indiquer les modalités, je crois savoir qu'il y a une réunion au niveau de la CEI pour indiquer les modalités. Mais chaque liste sera suffisamment claire pour que chacun sache à quelle catégorie il appartient.

**Ba Mamadou (Attecoubé FM) :** *J'aimerais savoir qui s'occupera de la sécurisation de la liste électorale provisoire après son affichage ? Est-ce les forces impartiales ou les forces de défense et de sécurité ivoiriennes ?*

**Ahmedou el Becaye Seck (DAE) :** La sécurisation des listes sera assurée par les autorités nationales ivoiriennes. Nous allons convoier les listes avec les forces impartiales jusqu'au niveau d'éclatement, c'est-à-dire jusqu'au niveau des sous-préfectures. A ce niveau, il appartiendra aux forces ivoiriennes de sécuriser les différentes listes qui seront affichées

**HT :** Comme on vous l'a toujours dit, c'est le CCI, le Centre de Commandement Intégré qui est chargé de cette tâche.

Apparemment, il n'y a plus de questions. Merci beaucoup. Nous allons vous faire le point à chaque fois que nous aurons des éléments sur la liste électorale provisoire. Et rendez-vous jeudi prochain.

\*\*\*\*\*

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:**

Hamadoun Touré, Porte-parole,  
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320  
Email: [hamadoun@un.org](mailto:hamadoun@un.org).

